

Gestion des formations et certifications réglementaires du personnel de ses clients

AFCE propose de gérer les formations et les certifications détenues par le personnel de ses clients à partir **d'un portail internet accessible à partir du site www.afce.fr, onglet gestion en ligne.**

La gestion démarre par un **état des lieux** réalisé par AFCE dans chaque entité concernée. Cet état des lieux comprend :

- L'analyse et le recueil des certifications et formations réglementaires détenues par chaque salarié
- La vérification de leur pertinence (réalisation par un organisme agréé, véracité du document, pertinence légale,..)
- La mémorisation de ses documents sur nos serveurs informatiques sécurisés
- La mesure de l'adéquation certifications détenues / tâches réalisées

Les informations collectées et mises en ligne comprennent pour chaque salarié concerné :

- Son nom prénom et date de naissance
- Ses certifications détenues (FIMO, FCO, CACES®, SST,...)
- Les dates de péremption des certificats
- La copie des certificats

Ces données peuvent être triées, ordonnées, classées à volonté par les utilisateurs

Toutes ses données demeurent accessibles d'un simple clic de souris de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, sous conditions de détention des identifiants et mots de passe d'accès (Site sécurisé)

Les données contenues ont fait l'objet d'une déclaration à la **CNIL**.

Donc plus de papiers à gérer et à classer sur les agences, une disponibilité complète des certificats, la possibilité de les imprimer et de les envoyer à un client en PDF annexé à un mail d'un simple Clic de souris, pas de gestion complexe d'un système sur place.

Au terme du diagnostic, un rapport sera systématiquement établi sur le sujet.

Ce rapport permettra de

- **Signaler les certifications inutiles (Sources d'économies)**
- **Signaler les manques (Elimination d'un risque sécurité et juridique)**
- **Signaler les certifications non réglementaires (Faux, ..)**

La collecte des informations permettra ensuite à AFCE d'indiquer à entreprise

- **les formations à planifier au cours des années à venir (Budgétisation)**
- **de l'informer 6 mois à l'avance des certifications arrivant à échéance**
- **de rééditer à chaque occasion d'évolution les cartes d'autorisation et d'habilitation des personnes concernées**
- **les sources de financements existantes pour économiser au maximum le budget formation des entreprises**

Seules, les tâches suivantes restent à charge des entreprises après l'état des lieux de départ:

- déclarer les nouveaux arrivants ou les sortants et les tâches allouées pour que nous en déduisions les certifications à prévoir

- indiquer les sessions retenues pour les recyclages ou les certifications

AFCE établit automatiquement :

- Les conventions de formation
- Les convocations

AFCE

- organise les formations et les certifications avec une logique économique
- met en ligne les nouvelles données
- adresse aux gestionnaires désignés tous les documents « papiers » (factures, attestations, feuilles de présence,...) à des fins d'archivage sur place (Car il n'y a plus rien d'autre à faire que de payer la facture des formations réalisées)

Les entreprises peuvent néanmoins continuer à privilégier un prestataire local (Partenaire particulier en SST,...) : **AFCE n'a pas comme objectif d'imposer des changements mais seulement de proposer des sources de financement non exploitées, de trouver dans certains cas, des prestations meilleures, vérifiées et moins coûteuses protégeant le dirigeant en cas d'accident et lui évitant un risque pénal par manquement.**

AFCE veut apporter, avec des outils modernes, une aide à la gestion administrative des formations et certifications, gestion coûteuse en temps et qui surcharge les administratives des sociétés ;